



A renvoyer à la Direction Départementale de la Protection des Populations du LOIRET
Adresse postale : Préfecture du LOIRET – DDPP - 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX⁰¹
Adresse de messagerie : ddpp@loiret.gouv.fr

Formulaire de (cocher la case appropriée) :

- demande d'autorisation pour organiser une manifestation avicole ou cunicole (lapins)
 déclaration de rassemblement d'animaux (chiens, chats ou animaux de rente)

I. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR :

Nom : Prénom (s) :
 Raison sociale de l'établissement :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 N° SIRET : N° EDE :
 Adresse électronique :
 Téléphone fixe :
 Téléphone mobile :
 Télécopie :

Déclare organiser / demande l'autorisation d'organiser (rayer la mention inutile)

- un rassemblement de chiens et/ou de chats
 un rassemblements avicole et/ou cunicole
 un rassemblement d'animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins, équins et/ou ânes)

du au

A (localisation précise) :

II. RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIFESTATION :
BUT DU RASSEMBLEMENT :

- Exposition, salon, défilé, démonstration
 Concours de (préciser la nature) :
 Manifestation sportive (canicross, championnat, randonnée,...)
 Comice agricole
 Vente aux enchères
 Bourse d'échange
 Autres :

MANIFESTATION :

- avec vente/cession d'animaux
- sans vente/cession d'animaux
- avec exercices de chiens au mordant

A CARACTERE :

- local
- national (interdépartemental)
- international

ESPECES CONCERNEES ET NOMBRE APPROXIMATIF PREVU :
ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Chiens Nbr :
- Chats Nbr :

ANIMAUX DE RENTE

- Bovins Nbr :
- Caprins Nbr :
- Ovins Nbr :
- Porcins Nbr :
- Equins/ânes Nbr :

OISEAUX/VOLAILLES/LAPINS

- Volailles Nbr :
- Lapins Nbr :
- Oiseaux de cage Nbr :
- Oiseaux de parcs et de volière Nbr :
- Pigeons voyageurs Nbr :

AUTRES

- Faune sauvage captive Nbr :
- Autres : Nbr :

III. DESIGNATIONS

Je désigne :

→ **LE OU LES VETERINAIRE(S) SUIVANTS DISPOSANT D'UNE HABILITATION SANITAIRE DANS LE LOIRET :**

A - Nom : B - Nom :
Prénom(s) : Prénom(s) :
N°Ordre : N°Ordre :

C - Nom : D - Nom :
Prénom(s) : Prénom(s) :
N°Ordre : N°Ordre :

→ **LE OU LES TITULAIRES DU CERTIFICAT DE CAPACITE SUIVANT** (uniquement pour les manifestations avec vente ou cession d'animaux de compagnie et pour les manifestations comportant des exercices de mordant) :

Nom : Nom :
Prénom(s) : Prénom(s) :
N°Certificat de capacité : N°Certificat de capacité :

Nom : Nom :
Prénom(s) : Prénom(s) :
N°Certificat de capacité de dressage au mordant : N°Certificat de capacité de dressage au mordant.....

IV. ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

Je m'engage :

- à faire respecter les décisions du ou des vétérinaire(s) sanitaire(s) notamment lorsqu'il(s) refusera(ont) l'admission d'animaux présentant des garanties sanitaires insuffisantes, ou ne respectant pas les prescriptions réglementaires ;
- à rémunérer le(les) vétérinaire(s) chargé(s) des contrôles sanitaires et d'identité exigés par la réglementation.

Signature :

V. ENGAGEMENT DU VETERINAIRE SANITAIRE DESIGNE

Je, soussigné : vétérinaire(s) désigné(s) au A, B, C, D du paragraphe III, déclare accepter d'être désigné vétérinaire sanitaire du rassemblement d'animaux mentionné au I.

Je déclare :

- que cette désignation, en s'ajoutant aux responsabilités que j'ai déjà acceptées me permet de garantir le bon exercice de mes missions dans des conditions techniques et des délais satisfaisants, y compris en cas d'urgence sanitaire ;
- que cette désignation me permet de respecter le nombre maximal d'animaux que je suis autorisé à suivre et déterminé par l'arrêté du 24 avril 2007 (1) ;
- ne pas être propriétaire des animaux, ni détenir de participation financière, dans l'établissement de détention des animaux ou la manifestation dans lesquels j'interviens en qualité de vétérinaire sanitaire.

Date : Date :
Nom : Nom :
Signature : Signature :

Date : Date :
Nom : Nom :
Signature : Signature :

(1) Arrêté du 24 avril 2007 relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire pris en application de l'article L. 5143-2 du code de la santé publique.

VI. CONDITIONS D'EXPOSITION ET EVENTUELLEMENT D'HEBERGEMENT DES ANIMAUX PRESENTES

(descriptif des installations permettant de juger si l'espace réservé aux animaux est suffisant, des dispositifs mis en œuvre pour protéger les animaux, du soleil, des intempéries, des variations de température et du public, des dispositifs d'abreuvement, de nourrissage et de couchage des animaux – un plan pourra être fourni en complément) :

VII. DECISION DU SERVICE INSTRUCTEUR (cadre réservé à l'administration)

La déclaration/demande d'autorisation (rayer la mention inutile) est :

- complète
 incomplète car le dossier ne comprend pas les informations suivantes :

La désignation de vétérinaire sanitaire est :

- accordée
 refusée pour le motif suivant :

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication de l'acte, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R.421-2 du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du LOIRET, 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre chargé de l'agriculture, Direction générale de l'alimentation, 251, rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU LOIRET

Direction départementale de la protection des populations

Le directeur départemental de la protection des populations accuse réception de la présente déclaration de rassemblement d'animaux / demande d'autorisation d'organiser un rassemblement avicole ou cunicole (rayer la mention inutile)

Fait à Orléans, le

Cachet / Signature du responsable du service instructeur :